

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Réforme de la Fonction publique : le chronogramme arrêté

C'EST l'objet de la réunion qu'a présidée, hier, le Premier ministre, en présence des membres de son équipe concernés.

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a présidé hier, à son cabinet, une réunion de suivi des recommandations issues du forum de la Fonction publique, organisé récemment à Libreville. Il était entouré pour l'occasion des ministres de l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, son délégué, Sosthène Ossoungou Ndibangoye. Celle de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargée du Dialogue social, Madeleine Berre, assistée de sa déléguée, Gisèle Akoghet-Ntoutoume Essone. La ministre de la Fonction Publique, a fait l'économie des échanges à sa sortie d'audience. Selon elle, ce tour de table avait pour but de faire le point du chronogramme de mise en œuvre des 140 recommandations issues du forum de la Fonction publique. Ledit chronogramme avait en effet été adopté pour une mise en œuvre effective à court, moyen et long terme de chacune de ses recommandations. Et pour ce faire, le Premier ministre a instruit les membres de son équipe concernés de s'atteler, dans les meilleurs délais, à mettre en place un comité de suivi, par le biais d'un arrêté. Cet arrêté, a indiqué Madeleine Berre, permettra de mettre en place quatre sous-comités de réflexion dont le premier se penchera sur la révision juridique des textes qui font l'objet desdites recommandations. Le deuxième s'appuiera, quant à lui, sur les ressources humaines et la modernisation. En clair, il s'agira d'un cadre destiné à examiner toutes les questions liées aux situations administratives des agents publics. Le troisième aura trait au social et à la formation, notamment la sécurité sociale, les pensions, le nouveau système de régularisation etc. Enfin, le qua-

Pour rappel 140 recommandations avaient été consignées à l'issue des travaux.

trième sous-comité sera spécifiquement chargé du volet "trêve sociale" et "dialogue social". Pour rappel 140 recommandations avaient été consignées à l'issue des travaux. Le document pointe entre autres réformes, une révision du cadre

juridique et institutionnel de la Fonction publique, une remise en place d'un nouveau système de gestion des ressources humaines qui met l'accent sur la procédure de recrutement, la problématique de la régularisation des situations administratives et la gestion des carrières. Mieux, le contenu dudit document ambitionne d'améliorer les différents cadres de travail et les conditions sociales des agents publics, notamment la situation des retraités et la mise en place des programmes de formation en adéquation avec les besoins de l'administration publique. Sans oublier, le respect de la continuité du service public en cas de passation de charges ou de changement de gouvernement, le maintien du système de l'avancement automatique, l'allocation d'une prime d'éloignement en zones reculées, etc. Pour une administration publique, ils ont estimé, entre autres, qu'il faut une allocation de budgets conséquents, le calcul de la pension-retraite sur le solde global, le remboursement de prélèvements indus dans un délai d'un an et l'annulation des frais de dossiers pour la participation aux concours administratifs. De même, les attentes des agents en matière de renforcement de leurs capacités et dans la progression de leurs carrières n'ont pas été en reste.



Le chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, et certains membres de son équipe concernés par la réforme de la Fonction publique.



Caisse Nationale de Sécurité Sociale

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant opération de recensement physique des pensionnés et rentiers payés par virement local)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale porte à la connaissance des pensionnés et rentiers régulièrement payés par virement sur le territoire national, qu'elle procédera du **03 au 28 Février 2020 de 7h30 à 15h30 à leur identification physique.**

A cet effet, il leur est demandé de se présenter dans les différentes Directions Régionales et Agences de la CNSS, **excepté celle de Libreville**, munis des pièces suivantes :

- Une (01) photo d'identité récente ;
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Carte de Séjour et Récépissé biométrique) ;
- Un bulletin de paiement de pensions/rentes.

Les pensionnés et rentiers qui ne se présenteront pas, verront leurs paiements suspendus au mois de mars 2020.

NB : Les pensionnés et rentiers payés en espèces et par chèque ne sont pas concernés par cette opération.

« Notre Ambition : Mieux Vous Servir »

Fait à Libreville, le 17 JAN. 2020

LE DIRECTEUR GENERAL



Romaric Ghislain YOUNGOU MBODOT

